



Communiqué de presse Swiss Volley

Volero Züri Unterland intente à nouveau une action en justice contre une décision de Swiss Volley

Berne, 9 mars 2021 – Volero Züri Unterland demande pour la deuxième fois l’ordonnance de mesures provisionnelles – ceci après avoir déjà engagé, en janvier dernier, une action en justice contre l’annulation de la promotion/relégation entre la LNA et la LNB. Le club zurichois conteste maintenant l’admissibilité de l’arrêt du championnat de LNB.

Le 27 février 2021, le Comité central a décidé d’arrêter immédiatement les championnats de NLB et de 1ère ligue. Cette décision était principalement motivée par l’incertitude quant à la possibilité d’organiser des matches de championnat équitables et l’enquête menée auprès des clubs de LNB, dont l’écrasante majorité s’était prononcée en faveur de l’arrêt du championnat. Etant donné que les cantons décident en dernier ressort de la reprise des entraînements et des compétitions pour la LNB, l’incertitude liée à la planification est encore accrue. La poursuite du championnat de LNB n’aurait été possible que si tous les cantons et les exploitants d’installations concernés avaient donné leur feu vert. Selon l’évaluation de Swiss Olympic du 26 février 2021, cet état de fait n’est certainement pas acquis. Aux yeux du Comité central, la poursuite d’un championnat réglementé et sportivement équitable au niveau national n’était donc plus possible.

Entretemps, le groupe d’experts Covid 19 de Swiss Olympic est arrivé à la conclusion que le niveau de semi-professionnalisme de la deuxième plus haute ligue de volleyball est insuffisant. Toutefois, étant donné qu’aux yeux des experts, il y a une grande différence d’un point de vue épidémiologique entre effectuer uniquement des entraînements et organiser des compétitions dans une ligue (ce qui entraîne des déplacements intercantonaux), ils ont décidé du compromis suivant: Le groupe d’experts recommande aux cantons d’autoriser les entraînements des équipes de LNB, mais pas les compétitions.

Volero Züri Unterland intente une procédure juridique contre la décision du Comité central du 27 février 2021 dans le cadre d’une protection juridique provisoire. Il a déposé, le 3 mars 2021, une requête «d’ordonnance de mesures provisionnelles» auprès du tribunal régional de Berne-Mittelland. Selon le club zurichois, la décision du Comité central d’arrêter le championnat de Ligue nationale B doit être annulée et Swiss Volley doit être tenue de poursuivre le championnat de Ligue nationale B avec effet immédiat.

Swiss Volley ne commente pas la deuxième procédure en cours. De plus amples informations suivront dès que les décisions judiciaires auront été prises.

Contact

– Ursula Gugger Suter, responsable communication, +41 79 304 88 91